

Nouméa, le 28 novembre 2024

CAHIER DES CHARGES CAPSULES VIDEO PPAT et PRO'SUD
2025

La DDET propose aux entreprises de la province Sud 2 programmes de professionnalisation :

- Le Plan de professionnalisation des acteurs du tourisme (PPAT) est le programme de formation conçu pour accompagner les professionnels du tourisme dans leurs besoins en formation.
- Le Programme PRO'SUD est le plan de professionnalisation des chefs d'entreprises TPE de la province Sud.

Chaque année, ces deux programmes font appel à de nouveaux formateurs, coaches et facilitateurs qui viendront enrichir les équipes pédagogiques.

Afin de présenter ces nouvelles compétences, expliquer l'intérêt de suivre ces formations ou recueillir les témoignages de professionnels formés, la DDET souhaite réaliser des capsules vidéos.



Lien vers la plateforme d'inscription : <https://www.province-sud.nc/catformweb/catform/formations/>

1. Contexte de l'action :

Les Programmes PRO'SUD et PPAT proposent des formats de formation essentiellement individualisés : des coachings thématiques (gestion, marketing, digital, développement personnel, IA ...), des accompagnements personnalisés à la carte.

La DDET communique depuis 3 ans à l'aide de capsules vidéos courtes présentant les formateurs comme les formés. Les capsules sont partagées sur les différents réseaux sociaux et sur le site de la province Sud.

A consulter ici quelques exemples: <https://www.province-sud.nc/espace-pros-tourisme/videos#videos>

Chaque année, il est nécessaire de renouveler ces vidéos.

2. Présentation de la prestation demandée

Une collection de 12 vidéos

Audience :

- Les entreprises de la province Sud susceptibles de se former au PPAT ou PRO'SUD

Les objectifs :

- **Mettre en avant le formateur, ses compétences, le format de la formation, l'intérêt de suivre la formation.**
- **Mettre en avant le formé son témoignage et le bénéfice pour l'entreprise**

Livrables

- ✓ **6 vidéos de formateurs/entreprise pour le programme PRO'SUD***
- ✓ **6 vidéos de formateurs/entreprise pour le programme PPAT***

*La répartition initiale de 6 vidéos par programme PRO'SUD et PPAT pourra être ajustée en fonction des besoins, avec une flexibilité pour augmenter le nombre de vidéos d'un programme au détriment de l'autre, tout en respectant le total de 12 vidéos prévues pour 2025. De même la répartition peut varier entre le nombre de vidéos entreprise et formateurs.

Autres informations complémentaires :

Afin de préserver l'identité de la province Sud, le travail d'habillage graphique et de logos sera transmis par la cellule Com de la province Sud.

Le choix des personnes à filmer sera transmis par la DDET

Les interviews et tournages seront supervisés et pré-validés par la DDET. La validation finale étant donnée par la cellule Com en lien avec la DDET.

Le tournage aura lieu dans les jardins de la DDET 14 rue Surleau à Nouméa pour les formateurs et sur le site de l'entreprise pour les formés.

Prévoir de faire les échanges de correction par la plateforme Frame io. Choisir un compte gratuit sans abonnement.

Nature de la prestation demandée :

- ✓ Une série d'interviews portraits créatifs et inspirants...
- ✓ Détailler l'offre et la proposition de scénario,
- ✓ Proposer un habillage vidéo dynamique, sous-titré, des fonds musicaux libres de droit

Format

- Durée d'une vidéo : entre 1min 15 et 1min 45 maximum
- Sous titrage obligatoire
- 16 :9 (1920) et Carré (1080)

A fournir

Le budget total détaillé par poste (conception, réalisation, frais de déplacements...)

Calendrier prévisionnel :

Pour le PPAT : livraison à minima de 3 vidéos de nouveaux formateurs souhaitée pour le 15 mars 2025, les 3 capsules suivantes pourront être livrées au plus tard pour le 30 avril.

Pour PRO'SUD : tournage et livraison au fil de l'eau entre février et juin

Profil recherché

- ✓ Journaliste – photographe
- ✓ Montage vidéos
- ✓ Motion designer
- ✓ Expériences précédentes dans la réalisation d'interviews

3. Formalisation de la prestation

3.1 Conventonnement

Une convention de prestation sera établie entre la province Sud et le prestataire et précisera notamment les modalités de la commande, du paiement et les engagements respectifs de chaque partie.

3.2 Les critères de jugement des offres

Une note sur 10 sera attribuée à chaque offre individuellement selon la qualité de la prestation.

Pour le jugement des offres, il sera tenu compte des critères pondérés suivants :

Critères de jugement des offres	Pondération
Prix de la prestation	60%
Qualité de l'offre : valeurs techniques <ul style="list-style-type: none">• Prise en compte des éléments du cahier des charges, compréhension de la commande• Méthodologie proposée• Référence et expérience du prestataire	40%

La DDET se réserve le droit de demander aux candidats lors du jugement des offres de fournir :

- Toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les données relatives aux critères ci-dessus,
- Des sous-détails de tout ou partie des prix unitaires ou forfaitaires.

3.3 Consultation

Les propositions techniques et financières doivent être adressées **au plus tard le 23 décembre 2024 à 16h** à la direction du Développement Économique et du Tourisme, 14 rue Frédéric Surleau, BP 27861 98863 Nouméa CEDEX ou transmises par mail aux deux adresses suivantes :

- dominique.le-poul@province-sud.nc
- chantal.bruneteau@province-sud.nc